



VERNEVILLE



Dans ce numéro :

Mot du Maire	Page 2	Fête patronale	Page 9
Enrobés rue de Batilly	Page 3	Réunion entre la municipalité et les associations communales	Page 10
Vide greniers	Page 4	Randonnée pédestre	Page 11
Fête des écoles	Page 5	Comptes-rendus de conseil	Page 12
Rentrée des classes	Page 6	Etat civil	Page 14
Les élèves de Vernéville nettoient la nature	Page 7	Concours de dessins	Page 15
Inauguration des travaux	Page 7	Horaires de bus "Proxis"	Page 16
Inauguration de la lagune	Page 8	Horaires d'ouverture Mairie, Poste, Déchetterie, Bibliothèque	Page 18

Mot du Maire

Chers concitoyens et concitoyennes,

Après une période estivale pas aussi belle que nous l'aurions souhaitée, c'est l'heure de la rentrée.

Cette rentrée est un peu particulière puisqu'il a fallu mettre en place la réforme des rythmes scolaires pour les élèves des classes maternelles et primaires. Les choix retenus pour son application n'ont pas été simples, notre appartenance à un regroupement pédagogique déconcentré n'a pas facilité la tâche du groupe constitué d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves en raison de la contrainte liée aux transports scolaires.

Je voudrais cependant formuler un souhait, celui que cette réforme puisse apporter à nos enfants un meilleur enseignement et ainsi mieux les préparer pour la suite de leurs études.



Par ailleurs, comme vous en avez tous été informés l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme s'est déroulée du 2 septembre au 2 octobre 2014 inclus.

Une quinzaine de personnes sont venues consulter le projet et certaines ont fait part de leurs observations.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport pour le 2 novembre 2014 et le projet de PLU sera arrêté en conseil municipal de façon définitive dans les prochains mois prenant en compte ou pas les remarques émises.

C'est seulement après toutes ces phases administratives réglementaires que nous pourrons envisager une extension urbaine de la commune.



Dans un autre domaine, très réglementé lui aussi, les communes de moins de 10 000 habitants doivent être recensées tous les 5 ans. Le dernier recensement ayant été réalisé en 2010 sur notre commune, l'INSEE procèdera aux opérations de recensement qui se dérouleront obligatoirement du 15 janvier au 14 février 2015.

Le cadre juridique du recensement a pour principe clés, la confidentialité et l'anonymat.

Il est encadré par une loi, des décrets et des arrêtés. Il faut savoir qu'il est obligatoire et confidentiel, que sont recensés tous les logements d'habitation et les personnes qui y vivent.

Une nouveauté pour 2015, il sera possible de répondre aux questionnaires déposés par l'agent recenseur par internet sur le site « le-recensement-et-moi.fr », pour ceux qui le souhaitent bien entendu, les autres pouvant procéder comme ils le faisaient précédemment.



Pour terminer, je voudrais revenir sur les travaux d'assainissement sur le site de notre lagune et vous faire part des analyses réalisées très régulièrement par la Société LOREAT sur les eaux rejetées après traitement dans le milieu naturel, sachez qu'elles sont excellentes.



Les daphnies sont des micro-organismes qui assurent une partie de la dépollution en mangeant les résidus en suspension dans l'eau.

D'autres travaux sur le réseau seront certainement programmés en 2015, ils concernent le remplacement de canalisations d'eaux pluviales fissurées voir éboulées en amont de la lagune. Le coût de ces travaux sera pris en charge par Metz-Métropole.

En conclusion, il ne me reste plus qu'à souhaiter en ce début de saison 2014-2015 à toutes nos associations beaucoup d'adhésions à leurs activités et une pleine réussite dans les animations qu'elles proposent à la population Vernévilloise en premier lieu ainsi qu'à celle des communes avoisinantes.

Bien cordialement

Le Maire

Mireille MAURY

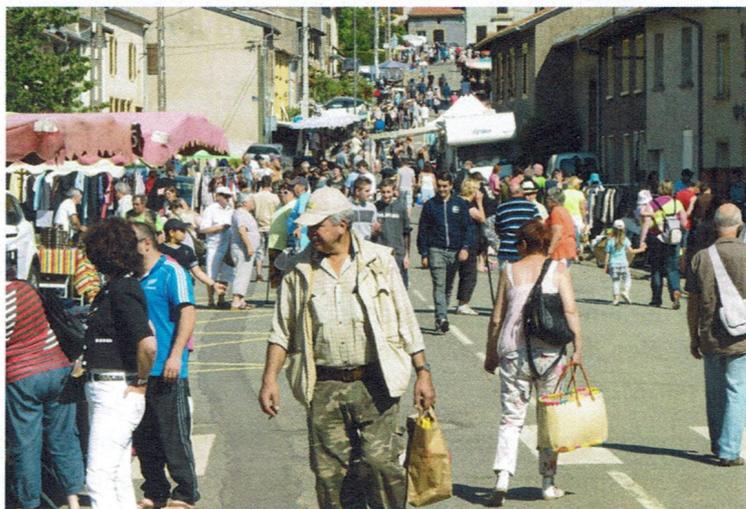


Enrobés rue de Batilly

Le SIEGVO a fait procéder à la réfection de la voirie de la rue de Batilly par l'entreprise Jean Lefebvre suite à la pose de la nouvelle conduite d'eau potable.



Vide greniers



Dimanche 22 juin, les exposants étaient nombreux à s'installer dans la Grand'rue dès la première heure.

Les connaisseurs ont sillonné les allées à la recherche de la bonne affaire, alors que les badauds ont profité du soleil et ont flâné de stand en stand.

Le Football Club, organisateur de cette brocante, a tenu un stand de restauration et une buvette.

Spectacle de fin de saison "ENTREZ DANS LA DANSE"



Chaque fin d'année, l'association présente au public un gala de danse préparé durant les séances hebdomadaires lors des cours dispensés par Martine DANCY, professeur.

Une fois encore, les 3 groupes d'élèves ont proposé différentes chorégraphies dont les thèmes étaient variés avant de se retrouver tous sur scène pour le final.

Les familles et amis des danseuses ont apprécié la prestation qui s'est terminée sous une pluie d'applaudissements.

Fête des écoles

Samedi 15 juin dernier, l'ensemble des élèves du regroupement pédagogique du Haut Plateau Messin s'est retrouvé, à la salle Gabriel Watrin, pour présenter à leur famille le traditionnel spectacle de fin d'année scolaire.

Les danses et les chants se sont succédé pour le plus grand plaisir des spectateurs venus nombreux.



La fin du spectacle a été l'occasion pour les élèves de souhaiter une bonne retraite à Dominique Renaud et Yolande Tizzi, ATSEM depuis de nombreuses années. Les enfants ont chanté et offert des cœurs décorés aux deux dames qui les ont entourés, aidés et consolés tout au long de leur scolarité à l'école maternelle.



Après le spectacle, chacun a pu se restaurer sur place et les enfants ont pu profiter des jeux : pêche aux canards, jeux d'adresse, ... de la kermesse.

Les bénéfices de cette journée, organisée par l'APE « Les enfants d'abord », serviront au financement des projets des trois écoles du regroupement.

Rentrée des classes

Quelques semaines avant la rentrée des classes, les agents communaux ont procédé à la réalisation des travaux d'entretien des locaux, qui ont été ensuite nettoyés de fond en comble.

A l'extérieur, les ouvriers communal ont tondu l'herbe du parc, nettoyé la cour tracé deux marelles et un terrain de balle au camp que les enfants ont apprécié dès la rentrée.



C'est le 2 septembre, jour de la rentrée que les CE2-CM1 ont retrouvé leur enseignante Mme Mathieu et que les CM1-CM2 ont fait connaissance avec Mme Uriot, enseignante remplaçant Mr Halter, absent actuellement.



Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire.

Les élèves de Vernéville nettoient la nature

Les enfants ont été sensibilisés au comportement irrespectueux de certains automobilistes à notre environnement. Munis de gants et de sacs pour récupérer les ordures autour de la salle socioculturelle et du stade, ils ont collecté des déchets non biodégradables. Ils ont ainsi pris conscience de la nécessité de les trier et de ne pas les jeter sur la voie publique afin de préserver la nature.



Inauguration des travaux

Belle journée pour procéder à l'inauguration de trois chantiers entrepris dans le mandat 2008-2014.

C'est avec plaisir que Mireille MAURY et son conseil municipal ont reçu François VALEMBOS, Sous-Préfet de Metz-Campagne, Marie-Louise KUNTZ et Jean-Claude WANNENMACHER, conseillers généraux de la Moselle pour remercier l'Etat et le Conseil Général d'aider financièrement la commune à améliorer la qualité environnementale du village et permettre d'effectuer de gros travaux sur les bâtiments communaux.



Parking du cimetière et une portion de la rue de Chantrenne entièrement rénovés et création d'un espace paysager à droite du cimetière.

Eglise où la mise aux normes de l'électricité vient de se terminer.

Le conseil de fabrique et le maire ont profité de cette occasion pour parler des travaux de peinture intérieure de l'église envisagés et de la réparation de la couverture de l'église ainsi que du traitement nécessaire de la charpente.



Ensuite, tout le monde s'est retrouvé à la mairie dans la salle du conseil municipal entièrement rénovée pour prendre le verre de l'amitié.

Inauguration de la lagune

Après une année de travaux, la nouvelle lagune a été inaugurée le 27 juin 2014.

L'enveloppe pour la réalisation de ces travaux était de 1 200 000 € HT.

La régie HAGANIS, maître d'ouvrage de cette opération l'a suivie tout au long du chantier avec un grand professionnalisme tant sur le plan technique que financier. Il est vrai que compte tenu de la complexité des travaux, reconstruction sur de l'existant, nécessité d'assurer un minimum de traitement des eaux usées, les contraintes ne manquaient pas.

Cette nouvelle lagune donnant pleine satisfaction, Jean-Luc BOHL, président de la communauté d'agglomération de Metz-Métropole, Marc SEIDEL, président de la régie HAGANIS, Daniel SCHMITT, directeur de la Régie HAGANIS se sont tous retrouvés à Vernéville en présence de Mireille MAURY, maire pour couper le ruban. Ensuite il a été procédé à la visite commentée de cette dernière en compagnie d'élus, des entreprises et des personnels HAGANIS.



Une visite a été programmée le même jour pour les habitants.



Heureux de découvrir le fonctionnement de l'ouvrage, une vingtaine de villageois ont participé à cette visite.

Fête Patronale

L'inauguration de la fête patronale s'est déroulée sous un beau soleil de juillet en présence des représentants des associations et des forains, tous conviés par la municipalité.

Le maire, entouré de nombreux enfants du village a coupé le ruban officialisant ainsi le début des festivités.

Tous les participants ont ensuite été accueillis par des membres du conseil municipal pour prendre le verre de l'amitié et passer un agréable moment.



Comme chaque année le Football Club a assuré la restauration durant tout le week-end. La traditionnelle tête de veau a comme d'habitude remporté un vif succès le samedi soir et un couscous a fait le bonheur d'une centaine de convives le dimanche midi.

Un orchestre avec chanteuse a animé les soirées reprenant des airs appréciés du public.



Côté forains, les manèges, pêche aux canards, toboggan pour les petits mais aussi tir, auto-tamponneuses et saut à l'élastique ont fait le bonheur des jeunes, mais pas eux seulement ! D'autres ont retrouvé leurs âmes d'enfants et se sont bien amusés.

Réunion entre la Municipalité et les Associations Communales



C'est une réunion de rentrée qui a eu lieu le 11 septembre à la mairie entre la municipalité et les associations communales. Ces dernières étaient toutes représentées en vue de caler le calendrier hebdomadaire et ponctuel d'occupation des locaux communaux (*salle Socioculturelle et salle des Associations*) pour l'année à venir. Quelques chevauchements ont été relevés notamment durant les périodes de congés scolaires, mais des arrangements ont permis à chacun de pouvoir exercer ses activités.

Le maire a profité de cet instant pour rappeler aux associations l'importance d'un bon usage des locaux mis à disposition, en particulier la salle Socioculturelle, où certains oublis ont été relevés en fin d'occupation. Dans un souci de sécurité, de confort pour chacun et pour limiter les dépenses, la municipalité a édité et affiché dans le hall d'entrée « **Le Règlement Intérieur** » et les « **Règles de Bon Usage** » de cette salle. **Il est conseillé d'en prendre connaissance et demandé de signaler en mairie tout dysfonctionnement (même mineur).**

Cette réunion s'est poursuivie avec l'organisation pratique et l'implication de chacune des associations à la « Randonnée Pédestre » organisée par la commune à la date du 28 septembre. Selon les besoins humains nécessaires à cette manifestation, une entente a été trouvée pour mener à bien cette journée en comptant sur une météo de début d'automne encore favorable. **A noter cette année, trois nouveaux circuits (5, 10 et 18 Km) complétés d'une restauration rapide à l'arrivée tenue par le Conseil de Fabrique.**

Merci à toutes et à tous pour cette entraide.

Quelques **suggestions d'activités** ont été lancées auprès des associations telles qu'une « Marche illuminée », un « Loto des enfants ». **A voir quelles associations pourraient l'organiser !**

Randonnée pédestre

La municipalité ayant décidé d'organiser ce jour-là sa traditionnelle marche, elle a su s'entourer de toutes les forces vives de la commune, notamment des différentes associations.



Une reconnaissance a été faite par la Commission Sports et Loisirs et des banderoles d'information installées.



C'est par un temps radieux que 360 marcheurs se sont élancés sur les trois parcours totalement inédits de 5, 10 et 18 kms soigneusement préparés et balisés.



Des points de ravitaillement tenus par les bénévoles des différentes associations et de la municipalité ont permis à chacun de retrouver des forces.



Les marcheurs ont eu ensuite la possibilité de se restaurer grâce au Conseil de Fabrique qui s'est occupé d'assurer une restauration rapide.

Les commentaires recueillis auprès des participants ne laissent aucun doute sur leur satisfaction et sont une motivation supplémentaire afin que l'édition de l'an prochain soit encore une pleine réussite.

Bravo et merci à toutes celles et à tous ceux qui ont participé à cette belle journée !

COMPTES - RENDUS DU CONSEIL

Séance du 28 juillet 2014

DESIGNATION D'UN COORDINATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2015

Dans le cadre du recensement de la population qui interviendra en 2015, le Conseil Municipal décide de nommer Christine SZWEJK occupant le poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et ayant les fonctions de secrétaire de mairie en tant que coordonnateur pour le suivi du recensement.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal décide :

d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à BOILLOT Yves, Receveur municipal.

VENTE DE 2 PARCELLES DE TERRAINS PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE

Le Conseil de Fabrique de Vernéville souhaite vendre

deux parcelles de terrain situées pour l'une sur la Commune de Saint-Ail section ZC n°56 d'une superficie de 6 096 m², pour l'autre sur la Commune de Vernéville section 8 n°18 d'une superficie de 7500 m².

Pour réaliser ces cessions, le conseil de fabrique doit obtenir l'autorisation de vendre ces parcelles de la Commune de Vernéville.

Le produit de ces ventes doit contribuer au paiement des travaux de peintures intérieures de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette autorisation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

n'émet aucune réserve à la vente de ces terrains et autorise le conseil de fabrique à réaliser ces cessions.

TRAVAUX SUR LA CHARPENTE ET LA TOITURE DE L'EGLISE

Suite au mauvais état de la charpente et à la présence de nombreuses infiltrations d'eau, la commune souhaite engager des travaux de grosses réparations sur l'église. Après établissement de nombreux

devis et réunion de la commission des travaux, il est proposé de réaliser des travaux consistant en un traitement de la charpente du fait de la présence de capricornes ainsi que la réparation des solins et de joints de pierre de taille sur les quatre angles de la nef.

Le coût des travaux s'élèvent à 25 959,90 € HT soit 31 151,88 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

accepte à l'unanimité la réalisation de l'opération pour un coût total HT de 25 959,90 € soit 31 151,88 € TTC.

autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. ainsi qu'une subvention exceptionnelle parlementaire.

TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

Considérant qu'à compter du 01/04/2014 les travaux de ravalement de façade ne sont plus automatiquement et systématiquement soumis à déclaration préalable suite au décret n° 2014-253 du 27/02/2014,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer l'obligation de dépôt d'une déclaration préalable sur son territoire, en application du nouvel article R 421-17-1 du code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt de protéger ou de mettre en valeur un bien particulier ou un ensemble d'éléments du patrimoine urbain,

Considérant l'intérêt à maintenir une cohérence dans le choix des teintes des façades,

Considérant l'utilité d'instituer un système de contrôle a priori afin de s'en assurer avant la réalisation des travaux et d'informer les administrés des prescriptions éventuelles en la matière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'instituer, à compter du 01/04/2014, la déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux de ravalement de façade.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité

exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

La commune de VERNEVILLE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VERNEVILLE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

DIVERS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les points suivants :

- le lancement de la procédure d'avis d'appel à la concurrence pour la maîtrise d'œuvre des travaux de voirie et de sécurisation de la rue de Batilly
- les travaux sur les luminaires du parking de la salle socioculturelle
- l'enquête publique PLU qui aura lieu en mairie de Vernéville du 2 septembre au 2 octobre 2014
- Il est par ailleurs fait lecture de la réponse adressée par les services de la Préfecture suite aux remarques émises par le conseil municipal relatives à l'implantation de l'activité de méthanisation-cogénération sur le territoire de la commune d'Amanvillers.

**CONSTITUTION DE LA
COMMISSION CONSULTATIVE
COMMUNALE DE CHASSE**

Le maire informe le conseil municipal de la nécessité de désigner les membres de la commission consultative communale de chasse pour le renouvellement des baux de chasse arrivant à expiration le 1^{er} février 2015. Cette commission est constituée du maire et de deux conseillers municipaux.

**Le conseil municipal après en
avoir délibéré désigne les
membres comme suit :**

Mireille MAURY (maire)

Christian BLADT

Muriel CASSAT

**MAITRISE D'ŒUVRE –
TRAVAUX RUE DE BATILLY**

La Commune de Vernéville a lancé un avis d'appel public à la concurrence afin de confier la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de sécurisation de la rue de Batilly.

Madame le Maire présente au conseil municipal les conclusions de cette consultation.

**Le Conseil Municipal après en
avoir délibéré :**

décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre à GIRARD ETUDES de Sainte-Marie-aux-Chênes pour une rémunération globale de 2,90 %.

autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et

tous documents administratifs et financiers nécessaires se rapportant à cette opération.

**MODIFICATION DES
DELEGUES AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'INTERET SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de modifier les délégués du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire comme suit :

Délégués titulaires

MONARDO Sophie

CASSAT Muriel

Délégués suppléants

MAURY Mireille

POULLIEUX Béatrice

ETAT CIVIL

Mariages :



Audrey WITTMER et Thomas BUTTNER, le 17 juillet 2014

Nadège BIGOT et André CUNY, le 6 septembre 2014

Concours de dessins



RÈGLEMENT

Le concours de dessins « Imagine un blason pour le Pays Messin », organisé par le Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à tous les enfants âgés de 6 à 11 ans, domiciliés dans une commune du Pays Messin.

Pour y participer, il leur suffit de réaliser un dessin représentant un blason pour le Pays Messin. Celui-ci devra être exclusivement fait au crayon de couleur, au feutre ou en peinture sur une feuille de papier libre, de format 21 x 29,7 cm ou 24 x 32 cm. Au verso, il y a lieu de faire figurer impérativement les informations suivantes, écrites de façon lisible : le prénom et le nom du candidat, son âge, la catégorie dans laquelle il concourt (catégorie 1 : enfant âgé de 6 à 7 ans - catégorie 2 : enfant âgé de 8 à 11 ans), son adresse, un numéro de téléphone, le titre du dessin accompagné d'une légende. Dans le cas où l'enfant réalise le dessin par le biais de son école ou d'une MJC, il y a lieu d'ajouter en plus le prénom et le nom de la personne qui l'a encadré, sa fonction et l'adresse de la structure.

Les dessins, sur lesquels ne figurera pas l'ensemble des informations, seront éliminés d'office.

Les dessins devront être adressés au plus tard le 4 novembre 2014 (cachet de la Poste faisant foi) au siège du SIVT du Pays Messin - 71c, rue de Pont à Mousson à Montigny-lès-Metz (57950).

Les gagnants seront avisés par courrier.

Le règlement complet, déposé chez Maître BOOB, Huissier de Justice à Metz, est disponible gratuitement sur simple demande écrite au SIVT du Pays Messin.

Partenaires de l'opération : SEM Amnéville Galaxie, Thermapolis, la Maison Robert Schuman, Vigy Véloraïl, l'Office de Tourisme de Metz, Pass Partoo, l'Association Lorraine d'Exploitation et de Modélisme Ferroviaire, Kinopolis, EPRA, Arsenal, la Maison de l'Enfance de Rombas, le Snowhall d'Amnéville et Les Écuries de Frescaty.



Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin
Maison du Pays Messin

71c rue de Pont-à-Mousson - 57950 Montigny-lès-Metz
tél - 03 87 56 83 63 / fax - 03 87 56 83 64
maisondupaysmessin@cegetel.net / www.paysmessin.fr

Avec le soutien financier du



www.moselle-tourisme.com

103 → Pôle d'Échanges Multimodal (P.E.M.)

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Chantrenne	8h12	8h18	8h28	8h47	8h50
Gravelotte	9h42	9h48	9h58	10h17	10h20
Rue d'Als	11h12	11h18	11h28	11h47	11h50
Ars-sur-Moselle	12h42	12h48	12h58	13h17	13h20
HLM	14h12	14h18	14h28	14h47	14h50
Rai George	15h42	15h48	15h58	16h17	16h20
Chantrenne	17h12	17h18	17h28	17h47	17h50
Chantrenne	18h42	18h48	18h58	19h17	19h20

103 → Vernéville

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

P.E.M.	9h00	9h03	9h16	9h19	9h29	9h36
Gravelotte	10h30	10h33	10h46	10h49	10h59	11h06
Rue d'Als	12h00	12h03	12h16	12h19	12h29	12h36
Ars-sur-Moselle	13h30	13h33	13h46	13h49	13h59	14h06
HLM	15h00	15h03	15h16	15h19	15h29	15h36
Rai George	16h30	16h33	16h46	16h49	16h59	17h06
Chantrenne	18h00	18h03	18h16	18h19	18h29	18h36
Chantrenne	19h30	19h33	19h46	19h49	19h59	20h06

Services disponibles uniquement sur réservation

À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

P 103

Horaires
Le service de transport PROXIS fonctionne du lundi au samedi, de 5h00-5h30 à 20h00-20h30, un bus toutes les 30 minutes en heures de pointe et toutes les 60 minutes en heures creuses. Certains départs sont sur réservation.
Le dimanche et les jours fériés, de 8h00 à 18h30-19h00, un bus toutes les 90 minutes sur réservation.

Départs sur réservation

1. S'inscrire gratuitement au service de réservation
Par téléphone : 0 800 00 29 38
Par Internet : lemet.fr

2. Réserver son voyage
Par téléphone : 0 800 00 29 38
Par Internet : lemet.fr

Reservations la veille avant 19h (ou le jour même jusqu'à 2 heures avant le déplacement, si départ après 10h)
Possibilité de réserver jusqu'à 1 mois à l'avance !

3. Se présenter à l'arrêt 5 min avant l'heure prévue

Annulation d'un trajet par téléphone ou Internet :
- la veille avant 19h pour les trajets prévus avant 10h (ou le samedi pour le lundi)
- 2 heures avant le départ prévu pour les trajets après 10h
*Numéro vert, gratuit depuis un poste fixe

DIRECTIONS

Vernéville

**Metz –
Pôle d'Échanges
Multimodal**

➔ Téléchargez votre fiche horaire à l'arrêt sur lemet.fr



fréquence en heures de pointe

amplitude horaire du lundi au samedi

Renseignements
Espace Mobilité
Place de la République – Metz
➔ [0 800 00 29 38](tel:0800002938)
lemet.fr



lemet.fr

lemet.fr

P 103 PLAN DE LIGNE ET CORRESPONDANCES



103 → Pôle d'Échanges Multimodal (P.E.M.)
 DU LUNDI AU SAMEDI

Chantrenne	Gravelotte	Rue d'Ars	Ars-sur-Moselle	HLM	Roi George	P.E.M.	Gare Routière
5h04	5h11	5h20	5h22	5h39	5h42	-	-
6h12	6h19	6h28	6h30	6h47	6h50	-	-
6h42	6h49	6h58	7h00	7h17	7h20	-	-
-	-	7h16	7h18	-	7h35	-	-
7h12	7h19	7h28	7h30	7h47	7h50	-	-
7h42	7h49	7h58	8h00	8h17	8h20	-	-
-	-	8h10	8h12	-	8h32	-	-
8h12	8h19	8h28	8h30	8h47	8h50	-	-
8h42	8h49	8h58	9h00	9h17	9h20	-	-
9h12	9h19	9h28	9h30	9h47	9h50	-	-
10h12	10h19	10h28	10h30	10h47	10h50	-	-
11h12	11h19	11h28	11h30	11h47	11h50	-	-
12h12	12h19	12h28	12h30	12h47	12h50	-	-
12h42	12h49	12h58	13h00	13h17	13h20	-	-
-	-	13h20	13h22	-	13h42	-	-
13h12	13h19	13h28	13h30	13h47	13h50	-	-
14h12	14h19	14h28	14h30	14h47	14h50	-	-
15h12	15h19	15h28	15h30	15h47	15h50	-	-
16h12	16h19	16h28	16h30	16h47	16h50	-	-
17h12	17h19	17h28	17h30	17h47	17h50	-	-
18h12	18h19	18h28	18h30	18h47	18h50	-	-
19h12	19h19	19h28	19h30	19h47	19h50	-	-
20h12	20h19	20h28	20h30	20h47	20h50	-	-

Services disponibles uniquement sur réservation
 Services assurés systématiquement
 Autocars TIM ligne 78 du Conseil Général de la Moselle

103 → Vernéville
 DU LUNDI AU SAMEDI

Gare Routière	P.E.M.	Roi George	HLM	Ars-sur-Moselle	Rue d'Ars	Chantrenne
-	6h00	6h03	6h16	6h19	6h29	6h36
-	7h00	7h03	7h16	7h19	7h29	7h36
-	7h30	7h33	7h46	7h49	7h59	8h06
-	8h30	8h33	8h46	8h49	8h59	9h06
9h00	-	9h12	9h15	-	-	-
-	9h30	9h33	9h46	9h49	9h59	10h06
-	10h30	10h33	10h46	10h49	10h59	11h06
11h20	-	11h36	11h38	-	-	-
-	11h30	11h33	11h46	11h49	11h59	12h06
12h30 ^a	-	12h46	12h48 ^b	-	-	-
-	12h30	12h33	12h46	12h49	12h59	13h06
-	13h30	13h33	13h46	13h49	13h59	14h06
-	14h30	14h33	14h46	14h49	14h59	15h06
-	15h30	15h33	15h46	15h49	15h59	16h06
-	16h30	16h33	16h46	16h49	16h59	17h06
-	17h00	17h03	17h16	17h19	17h29	17h36
17h30 ^b	-	17h46 ^b	17h48 ^b	-	-	-
-	17h30	17h33	17h46	17h49	17h59	18h06
-	18h00	18h03	18h16	18h19	18h29	18h36
18h30	-	18h46	18h48	-	-	-
-	18h30	18h33	18h46	18h49	18h59	19h06
-	19h15	19h18	19h31	19h34	19h44	19h51
-	20h15	20h18	20h31	20h34	20h44	20h51

Services disponibles uniquement sur réservation
 Services assurés systématiquement
 Autocars TIM ligne 78 du Conseil Général de la Moselle
 circule uniquement les mercredis et samedis
^a ne circule pas le samedi
^b

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99

Fax : 03 87 61 87 64

E.mail : mairie.verneville@orange.fr

Ouvert au public : Mardi 17h00 -19h00
 Vendredi 17h00 -19h00



LA POSTE

Ouvert au public : Lundi 9h30 - 11h00
 Mardi 17h 30 - 19h00
 Mercredi et jeudi 9h30 - 11h00
 Vendredi 9h30 - 11h00
 et 17h00 - 18h30
 Samedi 10h00 - 12h00



DECHETTERIE

Route d'Amanvillers

Ouvert au public : Lundi 14h00 - 18h30
 Mercredi 9h30 - 18h30
 Vendredi 14h00 - 18h30
 Samedi 9h30 - 18h30
Fermeture des portes à 18h20



BIBLIOTHEQUE

Ouvert au public : Jeudi 17h30 - 19h30
Fermeture durant les vacances scolaires

